

Le Conseil Municipal de Saint-Sylvestre-Pragoulin s'est réuni en session ordinaire à la mairie, salle Jean-Claude GEORGES, le 21 février 2019 à 19 heures 00.

PRÉSENTS : JOURDAN C, COURTADON J, FINCK M, POTIGNAT J, LAPLACE R, MANILLERE B, BECOUSE G, BLANCHER P, DUBESSET C, MORIN C.

ABSENTS : GUY C, LORIEUX D, NAGY H.

Accès au chantier de l'école et modifications induites

Madame JOURDAN présente au Conseil Municipal les différentes options proposées par le cabinet CRISTINA pour l'accès provisoire au chantier des travaux de l'école.

Option 1 : exécution des travaux sans accès provisoire arrière avec plus-value d'installation de chantier importante d'un montant de 42 216,13 € HT soit un avenant de + 7,38 % du marché global (+ 24,14 % sur le lot n° 01). L'avis préalable de la commission d'appel d'offres est obligatoire.

Option 2 : exécution des travaux de construction du nouveau bâtiment avec accès provisoire arrière entre octobre 2019 et février 2020. Les travaux de rénovation pourraient commencer dans les bâtiments existants avec accès par le porche actuel à partir de mars comme initialement prévu. Cette solution est conditionnée à l'obtention de l'accord écrit de la propriétaire et des locataires pour la mise à disposition d'une partie du terrain pour créer un chemin d'accès à l'arrière de la cour de l'école pour les entreprises.

Option 3 : reconsultation du lot gros œuvre sur la base d'une réalisation de travaux sans accès provisoire en espérant une plus-value moins importante.

Le Conseil Municipal retient l'option 2 (9 voix pour et 1 abstention). Madame JOURDAN prépare un document qu'elle soumettra à la propriétaire et aux locataires pour leur demander l'autorisation de passage du 1^{er} octobre 2019 au 29 février 2020.

Concernant le mode de chauffage des nouveaux locaux, l'ADUHME a transmis un cahier des charges pour l'étude de faisabilité d'une chaufferie bois avec réseau de chaleur. Quatre bureaux ont été consultés (date limite de réponse le 22 mars 2019).

FIC 2019 à 2021

La programmation du FIC pour la période 2019-2021 doit être déposée au Conseil Départemental avant le 15 mars 2019.

Madame JOURDAN propose la programmation suivante :

FIC 2019 : travaux de voirie

FIC 2020 : aménagement de bourg

FIC 2021 : aménagement scolaire et sportif

Dans le cadre du FIC 2019, les travaux de voirie sont estimés à 144 666,50 € HT.

Le plan de financement serait le suivant :

Subvention Conseil Départemental (19 %) 27 487,00 €

Autofinancement (81 %) 117 179,50 €

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

Convention de mise à disposition auprès du SDIS d'un agent communal

La Commune compte dans ses agents communaux, deux sapeurs-pompiers volontaires. Le SDIS du Puy-de-Dôme a sollicité la Commune pour mettre à disposition, sur son temps de travail, un agent communal auprès du Centre de Secours de Randan.

Madame JOURDAN propose de mettre l'agent à disposition les lundis et vendredis après-midi. En cas d'avis favorable du Conseil Municipal, une convention doit être signée entre le SDIS du Puy-de-Dôme et la Commune de Saint-Sylvestre-Pragoulin.

Le Conseil Municipal (8 voix pour et 2 voix contre) :

- accepte la mise à disposition d'un agent communal auprès du Centre de Secours de Randan les lundis et vendredis après-midi,
- approuve les termes de la convention,
- autorise Madame le Maire à signer la convention et accomplir toutes les formalités relatives à cette convention.

Frais de scolarité 2018-2019 : participation des communes extérieures

Chaque commune, qui n'a pas d'école et dont les enfants fréquentent celle de Saint-Sylvestre-Pragoulin, participe aux frais de scolarité de ces enfants. Madame FINCK propose une participation de 700 € par élève, sachant que tous les frais ne sont pas pris en compte dans cette évaluation (le montant 2017-2018 était de 650 €).

Pour : 10 voix Contre : 0 Abstention : 0

Régime indemnitaire des agents : RIFSEEP

Lors du Conseil Municipal du 29 novembre 2018, le Conseil Municipal avait décidé de maintenir les acquis indemnitaire individuels des agents et de ne pas instaurer le CIA. La proposition a été soumise au Comité Technique près du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale. Il a donné un avis favorable le 22 janvier 2019.

Il convient d'entériner la décision par délibération avec un effet au 1^{er} mars 2019.

Pour : 10 voix Contre : 0 Abstention : 0

Création de postes

Le Centre de Gestion a émis un avis favorable suite à des propositions d'avancement au grade d'Agent de Maîtrise pour deux agents. Afin de pouvoir les nommer sur ce nouveau grade (à partir du 1^{er} mars 2019), il est nécessaire de créer les postes correspondants et de supprimer leurs postes actuels d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe et d'Adjoint Technique Principal de 1^{ère} classe.

Pour : 10 voix Contre : 0 Abstention : 0

Règlement des dépenses d'investissement 2019 avant le vote du budget primitif 2019

En attendant le vote du budget primitif 2019, le Conseil Municipal peut autoriser le Maire à mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2019.

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

Opération 10002 – Bâtiments publics (68 522,00 € x ¼ = 17 130,50 €)

Article 2031 – Frais d'études : 17 130,50 € (Atelier CRISTINA, BETMI, BETALM, CS2N, QUALICONsULT, DEBOST)

Opération 10004 – Voirie (155 666,00 € x ¼ = 38 916,50 €)

Article 2152 – Panneaux de signalisation

Opération 11 – Eclairage public (40 026,00 € x ¼ = 10 006,50 €)

Article 2041582 – Autres groupements : 3 793,08 € (SIEG)

Litiges en cours

- ♦ Un recours gracieux a été fait par des administrées contre la déclaration préalable autorisant l'installation d'une antenne ORANGE à Champlong. Madame JOURDAN est en contact avec TDF pour proposer une autre solution à ORANGE (déplacement de l'antenne).
- ♦ Les propriétaires de terrains au Chetit Bois font des demandes répétitives pour des aménagements alors qu'ils sont en zone N du PLU, zone non-constructible.

Végétalisation des Rondeaux

Monsieur BECOUSE présente au Conseil Municipal deux devis pour la végétalisation de la place et l'aire de jeux des Rondeaux.

Les devis sont les suivants :

- ♦ LANTANA : 2 952,00 € TTC
- ♦ ECHOVERT : 11 146,80 € TTC

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le devis de LANTANA pour un montant de 2 952,00 € TTC,

Panneaux de signalisation

Madame JOURDAN propose l'installation de panneaux « contrôles radars fréquents » et le Conseil Municipal étudie le positionnement le plus judicieux.

Il ressort de la discussion que les hameaux de la Poivrière, des Gays et du Bourg sont les plus concernés par des excès de vitesse. Parallèlement, Madame le Maire prendra contact avec la gendarmerie pour un contrôle renforcé dans ces secteurs.

Pour : 10 voix Contre : 0 Abstention : 0

Communauté de Communes Plaine Limagne : subvention pour la rénovation des façades

Monsieur LAPLACE informe le Conseil Municipal que, dans le cadre de sa compétence « aide à la rénovation des façades » pour les commerces et les particuliers, la Communauté de Communes demande qu'un périmètre soit défini en tenant compte de l'un des critères d'exigibilité : locaux datant d'avant 1950. Il est proposé d'établir une liste de l'ensemble des hameaux de la commune en écartant les lotissements récents.

Subvention au club robotique NO LIMITS auquel participe des enfants du collège de Saint-Yorre dont une collégienne de Saint-Sylvestre-Pragoulin

Madame JOURDAN présente au Conseil Municipal leur demande pour une participation aux frais de voyage à Houston pour la grande compétition de robotique du 17 au 20 avril 2019.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accorde une subvention de 200 €.

Questions diverses

- ♦ Monsieur POTIGNAT indique que les filets de foot ont été livrés, et que le montage des deux abris est terminé. Il reste l'installation à faire par le service technique.
- ♦ Monsieur LAPLACE informe qu'un lâcher de canards pour une course caritative sera fait le 14 juillet 2019 à Cournon. Les dons iront au profit de trois associations : « La Marche en Cœur », « Nouveaux nés au CHU », « Vivre en Brousse ».
- ♦ Le repas des aînés aura lieu le 27 avril 2019.
- ♦ Madame MORIN et Monsieur POTIGNAT précisent que le taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères passe de 11,75 % à 10,88 %. Les frais de gestion perçus par l'Etat sont de 3 % au lieu de 8 %.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 07.